

	<p>Union Sportive Fougères BRM 300km « LES 3 PROVINCES » SAMEDI 11 AVRIL 2026 Accueil à partir de 4h00 au 7 rue Charles Malard, 35133 Fougères</p>	
---	---	---

A/ Désignation du brevet : (1)

Il s'agit d'un Brevet Randonneur à allure libre ,avec une homologation faite par Audax Club Parisien .Le règlement de ce dernier s'applique donc à ce brevet .

-->Reglement complet Audax Club :[Règlement participant 2024](#)

B/ Conditions d'admission : (2)

Ces brevets sont ouverts à tout randonneur membre ou non d'un club, d'une société ou d'une fédération quelconque et couvert par une assurance.

Les machines doivent être mues uniquement par la force musculaire. Les vélos a assistance électrique (VAE) ne sont pas admis.

En s'inscrivant, les participants majeurs non licenciés FFvélo reconnaissent :

- être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi dans les conditions climatiques du jour ;
- avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or mis a disposition sur le site du club [UCFougères](#) onglet Information sécurité et au départ ;
- avoir pris connaissance des difficultés du parcours, des consignes de sécurité et des recommandations de prudence mises a disposition sur le site du club [BRM 300km -UCF-LES 3 PROVINCES – UCFougères](#) et au départ .
- L'inscription des mineurs est gratuite. Les mineurs sont acceptés à condition d'être accompagné sur toute la durée du brevet d'un représentant légal ou d'un encadrant qualifié . Les mineurs non licenciés FFCT doivent fournir une attestation sur l'honneur datée et signée par la ou les personnes exerçant l'autorité parentale après avoir renseigné le questionnaire relatif a l'état de santé du sportif mineur.

Ces documents sont disponibles sur le site du club [Site et documents pour 2026 - UCFougères](#) et au départ.

C/ Inscription (3)

Toute personne majeure est admise a condition de verser un droit d'engagement (5€ pour les licenciés(ées) FFvélo ou 7€ pour les autres).

Elle est à effectuer de préférence sur internet via le site : [Hellasso](#)

Par courrier, charger le bulletin d'inscription sur le site des [BRM 300km -UCF-LES 3 PROVINCES - UCFougères](#)

Toute inscription est définitive et non remboursable.

D/ Responsabilité civile :(4)

Chaque participant doit être **assuré en responsabilité civile**, soit par l'intermédiaire de sa fédération, soit par l'organisateur local, soit par une assurance personnelle (attention, la plupart des assurances multirisques ne couvrent pas leurs adhérents lorsqu'ils participent à des épreuves organisées et payantes).

E/ Itinéraire et délais : (8)(10)

Les délais impartis pour effectuer chaque brevet sont fonction de la distance : 13h30 (200km), **20h (300km)**, 27h (400km), 40h (600km) et 75h (1000km). Les randonneurs doivent parcourir la totalité de la distance dans le temps imparti ,

Le parcours est visible et la trace GPS est téléchargeable sur [openrunner 21876084](#)

La feuille de route avec les horaires des contrôles est accessible sur le site [BRM 300km -UCF-LES 3 PROVINCES - UCFougères](#)

F/ Consignes de sécurité (5)-(6)

Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle, il doit respecter le code de la route et toute signalisation officielle.

- Respecter le code de la route et les autres usagers ;
- Ne pas s'éloigner du parcours officiel ;
- Respecter les consignes de l'organisateur et des bénévoles ;
- Respecter la nature et l'environnement.

Le port du casque est fortement recommandé .

Pour la circulation de nuit ou par faible visibilité, les participants doivent **obligatoirement** porter un **baudrier** ou une **chasuble réfléchissante** et les machines doivent être munies d'**éclairages avant et arrière** fixés solidement et en constante et de marche. Les organisateurs refuseront le départ à tout participant dont l'éclairage ou l'équipement ne serait pas conforme.

Les numéros d'appel d'urgence sont indiqués sur la feuille de route accessible sur le site des [BRM 300km -UCF-LES 3 PROVINCES - UCFougères](#)

Numéros d'appel d'urgence : pour tous les portables : 112 ; Pompiers : 18 ; SAMU : 15.

G/ Départ

L'accueil est ouvert à partir de 4 h. Nous demandons à chaque participant d'être présent avant 4h30 pour récupérer sa carte de route qu'il doit conserver en bon état. Le départ s'effectue à 5 h.

H/ Contrôles (8)(9)

Il est recommandé d'atteindre chaque contrôle entre l'heure d'ouverture et l'heure de fermeture. À chaque contrôle, le participant doit indiquer l'heure exacte de passage et faire apposer le cachet d'un commerçant de la localité . À défaut, il doit prendre une photo de sa machine devant le panneau d'entrée de ville ou effectuer un retrait par CB et inscrire « photo » ou « CB » sur sa carte de route.

I/ Arrivée (12)

Si l'accueil est ouvert, le participant doit remettre sa carte de route au contrôleur et lui montrer les éventuelles photos ou tickets de retrait par CB. Sinon, il inscrit son heure d'arrivée, dépose sa carte de route dans la boîte aux lettres et envoie les éventuelles

photos ou tickets de retrait par CB rapidement à l'organisateur
(ucfougeres35@gmail.com).

J/ Abandon

En cas d'abandon, le participant doit prévenir rapidement l'organisateur et gérer son rapatriement.

K/ Annulation du brevet

L'organisation se réserve la possibilité d'annuler le brevet en cas de circonstances exceptionnelles.

L/Communication (17)

En participant à un brevet BRM, les randonneurs acceptent la publication de leur identité et du temps accompli dans les résultats publiés par les intervenants. En aucun cas, leur identité ne pourra être utilisée à des fins commerciales ou être transmises à un tiers à cet effet.